

**Projet de parc éolien La Paniere du Fort
Communes d'Achery et Mayot**

Procès verbal de synthèse n° 2



Arrêté à la date du 01/08/2026

Ce deuxième procès-verbal de synthèse arrêté à la date du 1/08/2026 reprend les questions formulées sur le registre dématérialisé de la contribution 4 à la contribution 10, incluant les courriers reçus.

Contributions émises sur le registre dématérialisé

Quatre contributions C4 à C6 et C9.

La contribution C4 fait état de perturbation télévisuelles et téléphoniques due à la présence d'un parc éolien, mais sans préciser lequel.

Question du commissaire-enquêteur : Pouvez-vous préciser les modalités mises en œuvre dans ces cas.

Les contributions C5 et C6 font état d'un trop grand nombre de projet éolien déjà existant sur le secteur.

La contribution C5 considère également que ces projets ne bénéficient pas directement aux habitants.

La contribution C10, favorable au projet, souligne le travail entrepris en amont du projet tant au niveau de la participation citoyenne que de l'intégration du projet pour limiter les impacts paysagers, environnementaux et du cadre de vie. Met en avant l'impact économique positif pour le territoire

Question du commissaire-enquêteur : Avez-vous des précisions à apporter à ces contributions par rapport à ce qui a déjà été dit lors de la réunion publique de démarrage et dans le mémoire en réponse au PV de synthèse n°1.

Courriers reçus

Un courrier transmis par le Conseil régional des Hauts de France à la fois en mairie d'Achery (C7) et en mairie de Mayot (C9) faisant état d'une opposition au projet aux motifs que les implantations d'éoliennes en Région représentent plus de 30% des implantations nationales ; avec un impact de cette surconcentration de masts sur les patrimoines naturels, bâtis, paysagers et historiques ainsi que sur la biodiversité.

Un courrier transmis par la CCI de l'Aisne (C8), favorable au projet, qui s'inscrit dans la dynamique départementale ; construit en concertation avec les élus, habitants et acteurs économiques du territoire. Ce projet représente un investissement structurant pour le territoire ; une source de revenus pour les collectivités et contribue à l'indépendance énergétique du département.

Question du commissaire-enquêteur : Quelles réponses pouvez-vous apporter à ces observations.

Le détail des contributions est joint en annexe du présent procès-verbal

Fait à Fresnoy le Grand le 01/08/2026

Pascal DOUELLE
Commissaire-enquêteur

